

Toute œuvre de pensée
est reçue
et insérée volontiers

Abonnement annuel: 13 Fr.

ÉDITION SUR PAPIER JAPON

IMPÉRIAL

50 Francs par an

IDJTIHAD

LIBRE EXAMEN

Revue sociale et littéraire de l'Orient et de l'Occident

(Paraissant mensuellement)

RÉDACTOIN

ET

ADMINISTRATION

Rue Cherifein, Caire

TÉLÉPHONE

Adresse télégraphique:

IDJTIHAD, CAIR

I ANNÉE

N° 12

Juin 1906



Fragment sur le Droit politique

(Extrait de l'introduction à une épître inédite adressée à une Ecole de droit [*])

L'absolu en morale, en justice, dans le Droit en général et dans le Droit politique tout spécialement, comme étant celui qui doit protéger le plus sacré de tous nos droits et le plus naturel de tous nos biens (la liberté), consiste dans le maximum réalisable, et nullement *utopistique*, du rapport D/d entre nos droits D et nos devoirs d.

Les droits sont des jouissances, et les devoirs, des charges. Il s'ensuit que plus on satisfait des droits pour chacun en particulier et pour tous en général, sans surcharge de devoirs, plus la Société est heureuse.

Remarquons aussi qu'à chaque droit correspond un devoir identique, réciproque, analogue ou équivalent, et non un devoir quelconque plus ou moins réel, insensé même.

On s'impose des devoirs pour conserver ses propres droits. Ainsi je m'impose le devoir de respecter la liberté d'autrui si je prétends qu'on respecte la mienne.

La théorie chagrine contraire, c'est-à-dire celle en vogue, qui fait précéder les devoirs aux droits, est celle qui autorise la création de tous les devoirs vicieux ou criminels qui nous accablent.

On dit vaguement que puisque nous a-

vons des droits nous devons accepter tous les devoirs que l'on décrète, et en échange de droits dérisoires on impose par là, à tort et à travers, une foule de faux devoirs toujours funestes, et parfois terribles, en foulant aux pieds les droits naturels de chacun.....

Mazzini dit que tout droit ne peut être que le fruit d'un devoir accompli. Je voudrais bien que Mazzini me dise quel devoir doit accomplir un nouveau-né pour acquérir le droit de vivre et de têter.

L'homme en naissant n'a que des droits et ne saurait avoir aucun devoir. En grandissant il s'impose peu à peu des devoirs pour conserver ses droits. Donc les droits précèdent les devoirs, et les devoirs sont les conséquences des droits, tandis que les droits ne peuvent pas être les conséquences des devoirs. Les droits, ou on les a ou on ne les a pas, et aucun devoir accompli ne pourrait vous faire acquérir un droit que vous n'avez pas.

Jouer du plus possible de droits en ayant le moins possible de devoirs c'est la perfection de l'état social. La surcharge de devoirs est l'indice de la barbarie.....

Le but de l'association politique est la conservation de la liberté individuelle, le bien-être public et privé et la défense mutuelle lorsqu'on a quelque chose à défendre, ne fût-ce que la liberté.

Le Droit politique et le Droit constitutionnel doivent donc être basés sur un principe fondamental par excellence qui *garantisse* le but de l'association, et auquel tout doit se rapporter.

On peut donc établir aussi que l'absolu dans les sciences morales et politiques se trouve dans le juste rapport entre chaque

[*] Pour le mot *droit* l'auteur n'emploie d'initiale majuscule que lorsqu'il s'agit du Droit absolu.

institution, entre chaque décret, et le principe fondamental par excellence.

Si ce rapport est juste, s'il existe réellement, s'il n'est pas mystifié, si tout se rapporte réellement au vrai principe fondamental, si tout obéit à ce principe, on a la *justice absolue*, sinon on a l'injustice, et le nom de justice qu'on veut lui conserver devient le plus impudent des sarcasmes.

Les lois doivent se conformer ou se rapporter à notre nature et à nos besoins *réels* ; et si le principe fondamental est bon, c'est-à-dire s'il garantit le bien et que tout lui soit soumis, elles ne peuvent jamais être en désaccord avec lui, ni contraires au but que l'on poursuit.

Se tromper sur le principe fondamental du Droit politique c'est verser la boîte de Pandore sur l'humanité....

Disons de suite que le principe de la *majorité* est le pire et le plus captieux de tous les principes que l'on ait jamais mis en avant, et qu'il ne présente aucune garantie pour le bien de l'humanité, car il sacrifie le bon au mauvais, en soumettant la minorité des génies et des sages à la majorité que chacun peut qualifier, car il se prête aux mystifications et car la majorité elle-même est opprimée par ce principe qui semble la favoriser, puisque chacun de ses membres, s'il fait partie de la grande faction pour quelque chose, il ne se trouve pas moins dans une impuissante minorité pour une foule d'autres....

Vouloir la liberté et le bien-être, et admettre des principes contraires à ces éléments, c'est prendre du poison mortel pour avoir la santé.

C'est là le défaut de tous les écrivains superficiels, et malgré leur supériorité sur

ceux-ci, les écrivains profonds les mieux intentionnés n'ont pas échappé eux-mêmes aux bévues qui ont fait dire aux italiens : « *si stava meglio quando si stava peggio* » (l'on était mieux lorsque l'on était pire) et à un écrivain français : « *plus l'on change, plus c'est la même chose*....

Quel est donc le vrai principe fondamental du droit politique ?

Chacun l'aura formulé, et ce n'est pas ici le lieu de le démontrer et de considérer ses applications.

Concluons seulement que si le principe fondamental ne contient pas la garantie du but qu'on se propose, celui-ci est raté, que si l'on part d'un principe qui ne soit pas le plus fondamental de tous on crée le chaos, et que si on forge un principe fondamental faux et inéquitable tout est perdu.

Tout dépend de la matière première que l'on emploie, et vouloir façonner une bonne société avec de faux principes c'est prétendre produire de l'or avec du cuivre, c'est faire de la folle alchimie sociale.

De même que l'astronomie n'est devenue une science exacte que depuis la découverte de la loi fondamentale du mouvement, l'humanité ne sera heureuse que lorsqu'elle connaîtra les principes fondamentaux du Droit et de l'Économie politiques *garantissant* la liberté et le bien-être.

Ajoutons que malheureusement on a toujours confondu le territoire avec la nation ou l'association et qu'on a pris à tort celui-là comme base de celle-ci, lorsqu'il n'en est rien, témoins le clergé, la maçonnerie, l'Islam, le Sionisme etc., et lorsque le territoire n'a rien à voir dans les questions de Droit politique.

Ce sont les idées, les aspirations, les principes que l'on professe et les buts que l'on vise qui doivent constituer les sociétés ou nations, et non le territoire et les vicissitudes macabres de la politique militante, qui vous forcent aujourd'hui à reconnaître une patrie, comme elles vous forceront demain à la renier.

Une société peut subsister étant éparse dans le monde, comme il arrive pour la maçonnerie, le clergé etc. et pour les citoyens d'une même nation vivant à l'étranger, de même que cent sociétés peuvent exister pêle-mêle sur un même territoire, ayant des lois et des mœurs différentes, comme on voit dans les pays cosmopolites d'Orient.

Nos patries territoriales ne sont que des dissociations infernales, des États en état permanent de guerre civile, dans lesquels les citoyens, devenus la propriété d'un rocher, les esclaves d'un drapeau et les instruments des pontifes de la religion qui consacre et adore la bêtise humaine, vivent dans un perpétuel désaccord d'opinions et dans une continuelle lutte d'intérêts opposés inconciliables, s'entre-haissant s'entre-méprisant, s'entre-maudissant, s'entre-querellant, s'entre-exploitant, s'entre-imposant, s'entre-opprimant et s'entre-appelant hypocritement *frères*.

La plus épouvantable anarchie n'a rien de comparable au *désordre* social actuel, que l'on veut appeler *ordre*, aux oppressions exercées *par ordre*, aux souffrances que les peuples endurent *en ordre*, aux massacres que l'on commet *en ordre et par ordre*.

Seul le principe de la *liberté individuelle* peut prévenir ces abus, légitimer les associations et *convenir à tout le monde* dans

l'établissement d'une confédération organisée *expressément* et *essentiellement* pour assurer *infailliblement* cette liberté.

Seulement dans ces conditions les sages pourront être sages, sans être forcés par les fous à être fous, et donner le bon exemple par le bien-être qu'ils sauront se créer, en même temps que les fous pourront exercer leurs folies sans souffrir l'opposition des sages.

Les horribles conséquences des principes que j'attaque, conséquences qui désolent et déshonorent notre planète, sont là pour me donner raison et pour faire triompher le philosophe qui proposera une réforme *vraiment salulaire*, avec toutes les garanties nécessaires, sachant en outre faire valoir ses raisons avec une éloquence fascinatrice.

L'ineptie fait dire que les maux sociaux sont incurables et inhérents à la nature humaine.— Rien de plus faux et de plus imprudent!

De même que les maladies physiques sévissent tant qu'on ne trouve pas le moyen de les combattre et de les guérir, et que la Médecine ne sera une science parfaite que lorsqu'elle découvrira le principe fondamental de la vie, les maux sociaux séviront tant qu'on ne proclamera pas les principes fondamentaux du Droit et de l'Économie politique qui les excluent *rigoureusement* et *infailliblement*.

Les bêtes sauvages et l'homme à l'état de nature vivent dans le bonheur parce qu'ils n'ont pas de principes. L'homme social, impudemment appelé civilisé, vit et meurt misérablement à cause de ses faux principes, à cause que les philosophes n'ont pas su trouver le vrai....

M. BUSCALIONI